



INSCRIPTIONS SCOLAIRES
ECOLE MATERNELLE
Jacques-Yves Cousteau
Rentrée scolaire 2024-2025

du 2 au 19 avril 2024

Les inscriptions scolaires se feront par voie dématérialisée du 2 au 19 avril 2024. Il conviendra de remplir intégralement le formulaire ci-joint et de scanner les pièces justificatives.

Une fois rempli, **le dossier complet** (fiche d'inscription et documents justificatifs) est à renvoyer par mail à:

n.deroche@sarry-champagne.net

ou à déposer sous format papier dans la boîte aux lettres de la mairie.

Si vous ne pouvez pas obtenir et/ou imprimer les documents par internet, vous pouvez téléphoner à la mairie et demander une version papier qui vous sera alors remise en mairie aux heures d'ouverture au public.

Téléphone : 03 26 65 87 02

Les inscriptions scolaires obligatoires :

- Si mon enfant entre en maternelle à partir de 3 ans (né en 2021),
- Si mon enfant arrive nouvellement dans la commune quel que soit sa classe.

Mme Charnotet, La directrice de l'école maternelle vous recontactera par email courant juin afin d'organiser des visites d'école avec votre enfant.

Les inscriptions périscolaires garderies et cantine se feront en ligne du 1^{er} juillet au 17 juillet 2024 par le biais du site de la mairie : <https://www.sarry-champagne.net>



**FORMULAIRE
D'INSCRIPTION SCOLAIRE
ECOLE MATERNELLE
2024-2025**

(Compléter l'intégralité des renseignements demandés)

Votre Enfant

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

- Ecole Maternelle - classe

Représentant Légal 1 : Mère - Père - Tuteur

nom et prénom

 Portable.....

Adresse complète :

.....

.....

Profession :

courriel :

Situation familiale : Seule - Mariée - Veuve - Divorcée - Vie Maritale

Représentant Légal 2 : Mère - Père - Tuteur

nom et prénom

 Portable.....

Adresse complète :

.....

.....

Profession :

courriel :

Situation familiale : Seule - Mariée - Veuve - Divorcée - Vie Maritale

Fait à....., le

Signature

Pièces à fournir :

- photocopie du livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé -page des vaccinations -
- en cas de divorce, séparation : photocopie du jugement du tribunal ou s'il n'y a pas de jugement attestation d'autorisation des 2 parents avec photocopie de la carte d'identité